

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 19 octobre 2023

N° 31

Objet : Subvention
Association Vélo Loisir
Provence pour la promotion du
« Verdon à Vélo »

Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Guy
BALIQUE François
BASSET Françoise
BOURJAC Bruno
DOMINICI Pascale
FLORES Sylvain
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José
PIERRISNARD Jacqueline
REBOUL Childéric
REINAUDO Gilbert
RICHAUD Véronique
SAVORNIN Béatrice
UGHETTO Wendy
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

L'association « Vélo Loisir Provence » existe depuis 1996. Elle a pour but de développer, accompagner et promouvoir le tourisme à vélo, sous toutes ses pratiques, en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle rassemble les prestataires touristiques riverains des itinéraires du « Luberon à Vélo » et du « Verdon à Vélo », soit plus de 250 adhérents (prestataires touristiques, offices de tourisme, collectivités locales).

Elle travaille activement depuis 2013 au développement, à la structuration et à la promotion du tourisme à vélo (grand tour et petites boucles) sur le territoire du Grand Verdon, en partenariat avec le Parc naturel régional du Verdon. Quatre communes de Provence Alpes Agglomération sont directement concernées par ces actions (Moustiers-Sainte-Marie, Sainte-Croix du Verdon, Saint-Jurs, Majastres) et la commune de Digne-les-Bains est ville porte du Parc naturel régional du Verdon.

L'itinéraire du « Tour du Verdon à vélo » (itinéraire routier de 258 km passant par Moustiers-Sainte-Marie et Sainte-Croix du Verdon) a été balisé en 2022 par les deux départements des Alpes de Haute-Provence et du Var. Il est un parcours structurant de l'itinérance à vélo et permet de positionner notre territoire comme destination vélotouristique. L'association intervient directement dans sa valorisation, sa promotion, l'animation du territoire autour de l'itinéraire et effectue le référencement des structures labellisées « Accueil Vélo » (66 établissements sur le périmètre du Verdon).

L'association réalise un plan de communication important en 2023 autour du Verdon à Vélo (grand tour et petites boucles ; édition des outils de communication et organisation de vélo reportage à fort impact médiatique). Le montant de ce projet est de 35 500 € HT.

En vue de soutenir ces actions, l'association sollicite une participation financière de 2 500 € de Provence Alpes Agglomération. Ce soutien permettra de réaliser le plan de communication prévu et un reportage valorisant au mieux notre territoire et ses acteurs sur la partie Verdon.

Cette demande est en cohérence avec la stratégie définie dans le cadre du schéma des activités Outdoor de Provence Alpes Agglomération. En effet, la filière vélo de route est une des filières phare de notre territoire : « le cyclotourisme et le vélo loisirs sont des activités fortement attendues par les clientèles touristiques et restant à structurer sur notre territoire ».

Les actions proposées par l'association correspondent à celles envisagées dans le cadre du schéma :

- animer un réseaux d'acteurs locaux (action 4),
- poursuivre la communication et la commercialisation de produits outdoor (action 7),
- développer des produits vers un public moins sportifs (action 10),
- qualifier l'accueil sur les itinéraires (action 11)

L'expérience et l'expertise de l'association dans le domaine du tourisme à vélo concerne notre secteur du Verdon, mais cela pourrait également être bénéfique

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

pour le reste de l'agglomération et faire monter en puissance notre territoire dans cette activité structurante et en pleine croissance.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 500 € au titre de l'année 2023 et de travailler à une formalisation du partenariat par une convention pluriannuelle pour les années futures.

De nombreuses autres collectivités adhèrent à l'association Vélo Loisir Provence. Notre territoire n'est actuellement pas représenté. Le montant de participation de PAA pour adhérer serait de 2 500 €/an à compter de 2024.

Il est demandé :

- D'approuver la subvention, d'un montant de 2 500 € HT, à l'association Vélo Loisirs Provence pour le plan d'action 2023 sur le secteur du Verdon à Vélo et de travailler à la formalisation d'une convention de partenariat pour les années futures.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE :

03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231019-31_19102023